Urbanisme en zone agricole : les règles et démarches pour construire

Objectifs
Identifier les règles et démarches d'urbanisme pour bien définir son projet d'installation

Pré-requis
Pas de pré-requis

Contenu
-Les différentes autorisations d'occupation du sol (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...)
-Les opérations qui nécessitent le dépôt d'une demande: quels critères?
-Les règles applicables à une demande de permis de construire (Règlement National d'Urbanisme, règlement du Plan Local d'Urbanisme, carte communale...)
-Le permis de construire : contenu de la demande, procédure d'instruction, recours
-examen de vos projets individuels et élaboration de votre calendrier des démarches

Porteurs de projet ou agriculteurs

Infos complémentaires

ADDEARG
RÉSEAU DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 24/10/2017

Tarifs
Non agricole 175€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
Caution de 50€ (non encaissée et restituée si présence à la formation) / Adhésion obligatoire à l'ADDEARG (15€ ou 7€ petits budgets)

Plus de renseignements
Anne Sophie Robast
addearg.formation@gmail.com
ADDEARG
26 rue Centrale
30190
Saint Geniès de Malgoirès
Tel. 04 66 63 18 89
N° d'organisme de formation : 91300275330

Taux de satisfaction : %

repas tiré du sac à midi

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

07 nov 2017 09:00 - 17:00 (7hrs)	26 rue centrale 30190 Saint Geniès de Malgoirès	Delphine Gavend, juriste

Partenaire(s)
LES ADEAR
POUR S'INSTALLER PAYSAN

Financeur(s)
GARD 3.0 Département
vivea

Bulletin d'inscription

Nom _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Prénom _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Adresse _

_ _

Courriel _

Téléphone _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire)